



Mission lacs

PORT D'ANNECY-LE-VIEUX

**Cadre de référence des enjeux à prendre en compte pour un projet global de ré-
aménagement et gestion du site du port d'Annecy-le-Vieux**



Source : analyse paysagère Annecy-Le-Vieux – DDT74

I-Éléments de contexte et d'état des lieux

Le port d'Annecy-le-vieux fait partie d'un secteur au développement touristique mature ; l'enjeu, pour son avenir, concerne l'optimisation de la gestion de la fréquentation et des infrastructures. Le secteur en contact rapproché avec le lac est aujourd'hui peu structuré et offre une image floue. La route départementale qui supporte un trafic important à certaines périodes traverse cet espace proche du port et génère une certaine nuisance. Or la vocation dominante de cet espace s'affirme par la présence du port et des activités nautiques proposées, en continuité avec la plage d'Albigny. Sur ce site, la cohabitation des activités nautiques, la présence de restaurants, d'itinéraires de promenades piétonnières et cyclistes doit conduire à un projet d'aménagement embelli sur cet espace.

La réflexion sur l'avenir du port d'Annecy-le-Vieux doit être guidée par un principe qui pourrait être ainsi résumé :

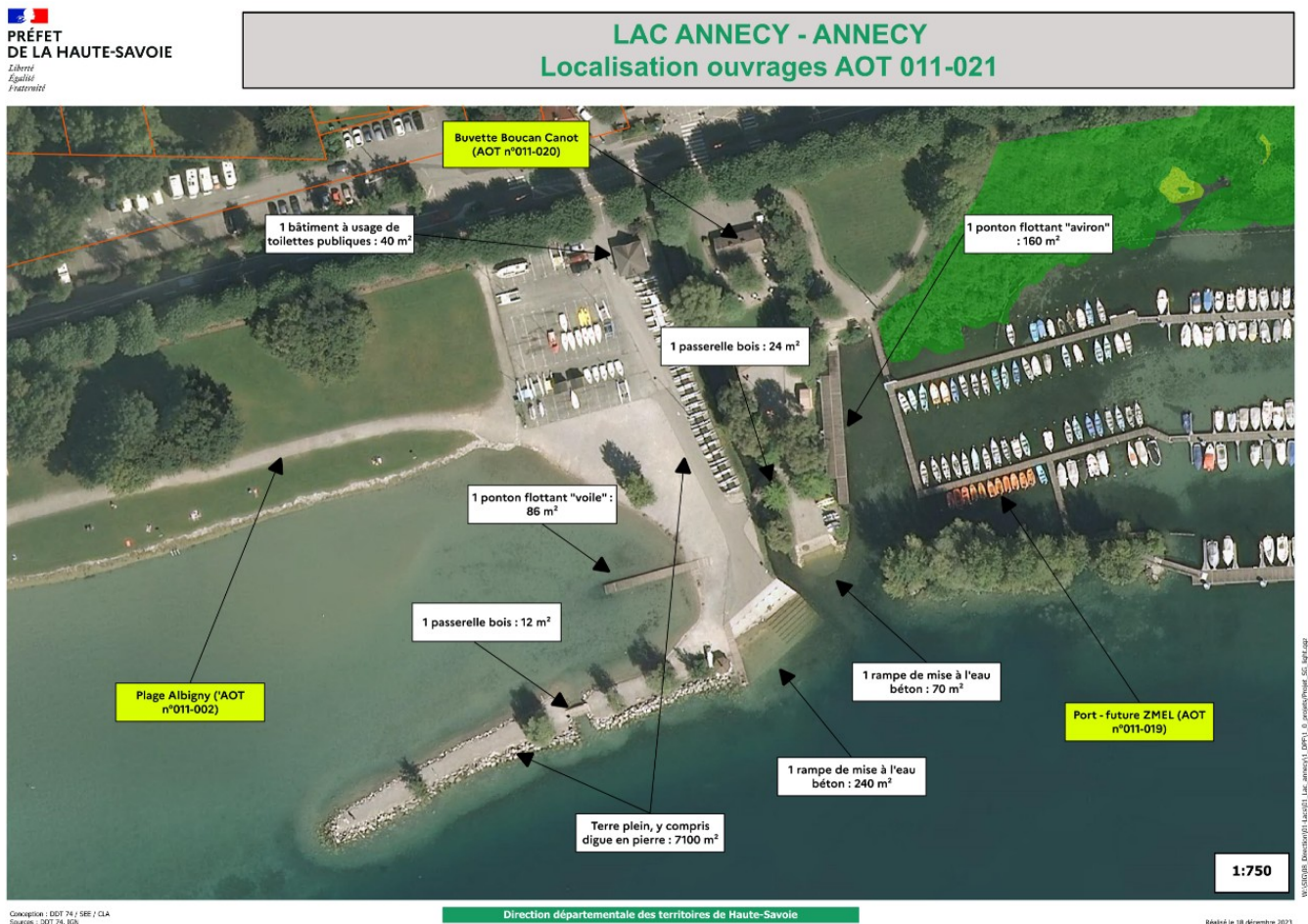
« Améliorer la fonctionnalité du port, concilier les différents usages, tout en veillant au traitement des abords du lac, à la préservation des rives, et en renforçant la vocation nautique et de loisirs du secteur ».

II- Principes à intégrer dans le projet d'avenir du port d'Annecy-le-Vieux

II.1. Emprise du projet

Le nombre d'ouvrages autorisés sur le lac en 2015 constitue un maximum à ne pas dépasser, compte-tenu de la volonté de limiter la sur-fréquentation, les impacts environnementaux et de l'enjeu de la conciliation des différents usages. Le projet devra se concevoir dans le cadre du périmètre actuel, avec stabilisation des capacités d'accueil, sans agrandissement de l'emprise, qui comprend :

- les aménagements liés au port au sens strict : pontons et leurs accès, rampes de mise à l'eau ;
- les bâtiments et annexes liées aux services connexes : parking, bureau police municipale, toilettes, cabanons (dont buvette et petite restauration), terre-plein (dont la digue) ;
- les aménagements ludiques (espace dédié à la pratique de la pétanque).



II.2. Fonctionnalité du projet

En lien avec le cadre naturel et remarquable du site, les nouveaux équipements et le réaménagement seront pensés de façon à améliorer :

- leur intégration paysagère (notamment la zone de transition entre les deux écosystèmes – terrestre et lacustre – sera étudiée) ; ces espaces d'interfaces « terre-eau » et espaces rétro-littoraux seront traités dans l'optique de la protection de la façade lacustre (à travers les équipements eux-mêmes et par le biais des autres aménagements « connexes » : accès du public, parking, zones techniques des arrière-ports...);
- les interactions entre espaces proches des rives, aménagements littoraux et environnement lacustre (structurer les liens entre littoral et espaces plus urbanisés) ;
- leur usage (de par leur positionnement, faciliter les flux de personnes et de véhicules, les modalités de stockage du matériel nautique) ;
- la conciliation entre les activités économiques (sur terre et sur lac), les services et l'articulation des différents aménagements du port avec les différents cheminements piétons liés à la fréquentation touristique (port et proximité de la plage, voie cyclable...) et sportive (articulation avec les manifestations sportives ponctuelles sur le site).

L'échelle de la réflexion du projet doit donc intégrer :

- le port dans son environnement urbain ; quel projet global, quelles activités connexes outre les activités nautiques (baignades, activités nautiques sportives, récréatives, culturelles, restauration..) ?
- l'articulation avec les différents usagers du lac qui interfèrent avec le port (pêche...) : recherche d'une meilleure articulation entre gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics ;
- la prise en compte de l'ensemble de la fréquentation sur le lac en lien avec les activités sportives et de loisir, de transport de passagers et l'activité pêche ;
- la recherche de la complémentarité et l'équilibre des différentes offres en terme d'activités dans le périmètre en question.

Mode d'usage (saisonnalité) :

Le projet pourra utilement développer une stratégie d'aménagement permettant une fréquentation facilitée tout au long de l'année (promenade des piétons facilitée l'hiver, imaginer des options d'accès sécurisés à proximité et/ou sur les ouvrages portuaires , la digue...).

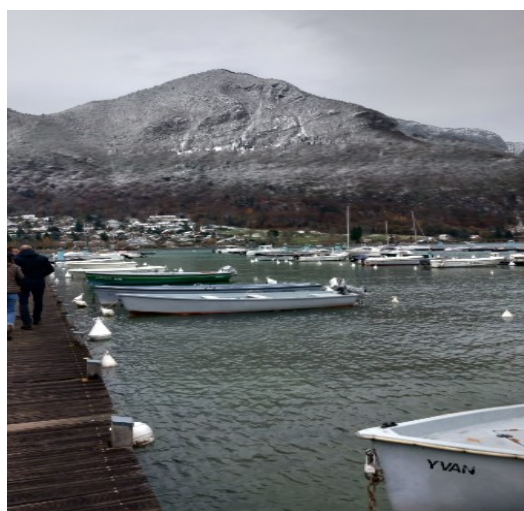
Ainsi, une attention particulière sera portée sur l'optimisation du positionnement des différentes activités économiques, et offres de services (toilettes, parking, cabanons...) et la gestion des flux : la réflexion prospective s'attachera à prévoir des aménagements optimisés pour les acteurs économiques (allier accessibilité, confort et sécurité, prise en compte du stockage de matériel nautique transport de matériel nautique, traversée de la RD 909, lien avec le flux de piétons, la sécurisation et la fluidification des flux, accès plage...).

Un contrôle d'accès aux rampes de mise à l'eau devra être proposé afin de maîtriser les flux notamment pendant la période estivale.

II.3. Caractéristiques des équipements

Équipements portuaires stricto sensu

Le caractère démontable, amovible de certaines installations sera étudié, par souci d'intégration paysagère douce. La solution proposée devra résulter du meilleur compromis entre capacité de résistance aux conditions météorologiques (exposition aux vents, agitation et autres contraintes physiques), prise en compte de la bathymétrie et caractère léger des équipements (ouvrages vieillissants actuels de plus en plus fragilisés) – Cf photos ci-dessous illustrant la problématique (décembre 2023 - contexte venteux et haut niveau du lac suite épisode inondation de mi-novembre 2023). Le projet devra prendre en compte le fait que le niveau du lac est fluctuant, et non garanti, ce qui peut entraîner des répercussions sur les conditions d'organisation des activités nautiques. Outre les conditions météorologiques, une expérimentation a été mise en place, depuis 2019, par l'État, concernant un marnage du lac, entraînant une variation de la cote à atteindre de 30 cm (entre 0,60 m et 0,90 m à l'échelle du pont de la Halle). La cote de 0,60 m à l'échelle du pont de la Halle correspond à la cote de 446,49 m NGF ortho et 446,77 m NGF IGN69. Ces éléments sont à prendre en compte pour l'adaptation des ouvrages et des embarcations.



source : DDT 74 – Mission lacs décembre 2023

Orientations pour une bonne intégration paysagère, l'embellissement du site et la préservation environnementale :

Le projet présenté devra se distinguer par le respect du principe de gestion intégrée des espaces littoraux – « connexion terre-lac » – garant d'une harmonie entre activités humaines sur le littoral.

Tout en veillant à limiter les constructions, une attention particulière devra être portée sur :

- le traitement de l'harmonie visuelle entre les différents équipements terrestres et lacustres et l'emploi de matériaux garantissant d'une insertion paysagère optimale ; une grande sobriété est attendue ;
- la qualité des revêtements de voirie (cf parking notamment) et du mobilier urbain (poubelles, barrières, signalétique diverse...) ; les possibilités de revêtements qualitatifs seront étudiés ;
- le traitement du portail d'accès aux différents pontons ;
- la prise en compte dans le projet global de la digue, dont un aménagement particulier pourrait offrir un espace « public de nature » ;
- de façon générale, prévoir une conception offrant un espace de promenade et de contemplation à la hauteur du cadre exceptionnel du site, en cohérence avec les objectifs communaux d'aménagement des rives du lac ;
- imaginer une connexion entre équipements portuaires et espaces verts de qualité ;
- les perspectives de nouvelles plantations arborées (concept « îlot de fraîcheur ») ;
- l'approche environnementale : garantie de préservation des impacts sur la végétation (notamment roselières), équipements favorisant une faible consommation énergétique des installations, caractère vertueux de l'éclairage public, démarche de décarbonation des embarcations et prévision des équipements nécessaires correspondants (réseau d'électrification, bornes de recharge électrique, panneaux solaires...)





source : DDT 74 – Mission lacs décembre 2023